



Expertise Comptable
Audit & Conseil

SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE (S.N.C.)

**51 Rue de la Fédération
75015 PARIS**

Associés
Commissaires aux comptes

Guillaume MONIER
Thierry BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

37 rue du Général Foy
75008 Paris
Tél. 01 45 26 76 70
orcomparis8@orcom.fr

ORCOM MBA AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
de Paris

S.A.S AU CAPITAL DE 1000 €
RCS PARIS 844 056 655
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE:
FR12 844 056 655



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Guillaume MONIER
Thierry BEAUVAIS

37 rue du Général Foy
75008 Paris
Tél. 01 45 26 76 70
orcomparis8@orcom.fr

ORCOM MBA AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
de Paris

SA S AU CAPITAL DE 1000 €
RCS PARIS 844 056 655
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR12 844 056 655

**SOLIDARITES NOUVELLES
FACE AU CHOMAGE (S.N.C.)**

**51 Rue de la Fédération
75015 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration ;

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

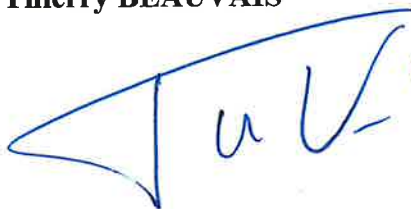
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15/05/2026

Pour MBA AUDIT

Le Commissaire aux comptes

Thierry BEAUVAIS



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	258 247	250 920	7 327	4 551
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	384 059	371 180	12 879	30 808
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	28 787		28 787	27 397
TOTAL (I)		671 108	622 100	49 008	62 771
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	450		450	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	510 290		510 290	389 451
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	325 772		325 772	262 493
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	19 166		19 166	16 606
	TOTAL (II)	855 679		855 679	668 549
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		1 526 787	622 100	904 687	731 320
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				28 787	27 397
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	240 000	240 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	283 334	330 556
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(166 288)	(233 501)
	Excédent ou déficit de l'exercice	67 311	67 213
	Total des fonds propres (situation nette)	424 357	404 268
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	424 357	404 268
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	206 876	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	45 000	25 000
	Total des fonds reportés et dédiés	251 876	25 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 338	54 485
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	77 388	66 467
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 083	
	Produits constatés d'avance	98 644	181 100
	Total des dettes	228 454	302 052
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	904 687	731 320
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	67 311,35	67 212,65
(1)	Dont à moins d'un an	228 454	302 052
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	38 235	39 530
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	57 507	32 905
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	391 576	155 320
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	465 704	602 587
	Mécénats	313 836	285 125
	Legs, donations et assurances-vie	67 639	
	Contributions financières	79 859	65 716
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés	25 000	2 273
	Autres produits	104	1 371
Total des produits d'exploitation		1 439 462	1 184 827
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	463 976	449 920
	Aides financières	36 575	72 575
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 924	17 344
	Salaires et traitements	414 835	376 201
	Charges sociales	153 637	140 909
	Dotation aux amortissements et dépréciations	27 213	41 427
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	251 876	25 000
	Autres charges	4	1 717
Total des charges d'exploitation		1 373 040	1 125 092
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 422	59 735

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 422	59 735
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	937	423
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		937	423
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		(1 081)
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			(1 081)
RESULTAT FINANCIER		937	1 504
RESULTAT COURANT avant impôts		67 359	61 239
Produits exceptionnels			6 250
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			6 250
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		48	276
TOTAL DES PRODUITS		1 440 399	1 191 500
TOTAL DES CHARGES		1 373 088	1 124 288
EXCEDENT ou DEFICIT		67 311	67 213
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		70 016	160 732
Bénévolat		8 497 943	10 263 139
TOTAL		8 567 959	10 423 871
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		70 016	160 732
Personnel bénévole		8 497 943	10 263 139
TOTAL		8 567 959	10 423 871

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

Annexe au bilan de l'association SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE.

L'association Solidarités Nouvelles face au Chômage a pour objet

- de lutter contre le chômage et les mécanismes d'exclusion sociale, principalement par la mobilisation bénévole organisée de citoyens en vue d'accompagner des chercheurs d'emploi et de favoriser la création et le développement d'activités de solidarité ;
- de plaider pour le développement d'actions citoyennes contre le chômage et en faveur de l'emploi ;
- de participer au débat sur l'emploi, le chômage et l'exclusion sous la forme du "plaidoyer de SNC" ;
- de soutenir l'expression et la représentation des chercheurs d'emploi.

Le bilan de l'exercice présente un total de 904 687 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 440 399 euros et un total charges de 1 373 088 euros, dégageant ainsi un résultat de 67 311 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels sont arrêtés le 11 avril 2026, par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, et notamment les règlements de l'Autorité des Normes Comptables - ANC 2018-06 (Publication au JO du 30 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC 2018-06, les dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 Juin 2014 (Publication au JO le 15 Octobre 2014) - relatif au Plan Comptable Général s'appliquent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens :

- Concessions et Brevets : 3 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans ;
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée significativement inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements pour départ à la retraite ne représentant pas un montant significatif n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Subventions d'investissement

Afin de nous conformer aux règlement ANC 2018-06, et à partir du 1er janvier 2021, seules les subventions affectées directement à une immobilisation et octroyées par des financeurs publics seront traitées en tant que subventions d'investissement et non toutes les subventions affectées à des immobilisations comme cela était le cas les années antérieures.

Changement de méthode

Pour les comptes annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode.

Cette application a conduit aux reclassements :

- du compte 74805000 vers le compte 74180000,
- du compte 75411000 vers le compte 75423000,
- du compte 75415000 vers le compte 75520000,
- du compte 79100000 vers le compte 75870000 (déjà appliqué en 2024),
- du compte 79100000 vers le compte 64900000 (déjà appliqué en 2024).

Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres.

Les données comparatives ont été présentées selon la même structure.

Evènement significatif de l'exercice

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'exercice a été marqué par un excédent permettant de réduire le report à nouveau débiteur. La direction a été renforcée par l'arrivée d'une nouvelle Déléguée générale et directrice, Céline Settimelli, le 13 janvier 2025.

Plusieurs évolutions stratégiques ont eu lieu : création d'un poste de responsable de la collecte de fonds ; renouvellement des administrateurs lors de l'AG du 21/06/2025, impliquant le changement de président, de trésorier et de secrétaire ; renouvellement du contrat de financement France Travail pour une durée de deux ans ; mise en place d'un nouveau dispositif, le Fonds solidaire pour l'emploi (FSPE), qui fait suite à l'ancien dispositif des emplois solidaires. Le FSPE consiste à aider des personnes accompagnées, soit par l'attribution d'une aide directe ponctuelle, soit par le financement d'un poste pendant six mois au sein d'une structure associative de l'ESS.

Enfin, l'année a également vu la sous-location d'un bureau à compter de mars, ainsi que l'organisation de nombreux événements autour des 40 ans en région et à Paris. Ce dernier a eu lieu sur deux jours (6 et 7 octobre) et a intégré une présentation du rapport de plaidoyer, un séminaire avec les membres et une soirée festive.

Evènements post clôture :

Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	252 487		5 760		258 247
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	252 487		5 760		258 247
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	291 590				291 590
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	86 169		6 300		92 469
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		377 759		6 300		384 059
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	15				15
	Prêts et autres immobilisations financières	27 397		1 390		28 787
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 412		1 390		28 802
TOTAL		657 658		13 450		671 108

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	247 936	2 984		250 920
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247 936	2 984		250 920
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal, agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal, agencement, aménagement divers	269 915	20 420		290 336
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	77 036	3 809		80 845
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 951	24 229		371 180
TOTAL		594 887	27 213		622 100

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	28 787	28 787	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 342	11 342	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	497 947	497 947	
	Charges constatées d'avance	19 166	19 166	
	TOTAL DES CREANCES	558 243	558 243	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max, à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	46 338	46 338		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	33 230	33 230		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 628	42 628		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 530	1 530		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 083	6 083		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	98 644	98 644		
	TOTAL DES DETTES	228 454	228 454		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	240 000							240 000
Fonds propres avec droit de reprise	330 556					47 222		283 334
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	(233 501)	67 213						(166 288)
Excédent ou déficit de l'exercice	67 213	(67 213)		67 311				67 311
Situation nette	404 268			67 311		47 222		424 357
Dotations consommables								
Subventions d'investissement				223 479		223 479		
Provisions réglementées								
TOTAL	404 268			290 791		270 702		424 357

L'assemblée générale du 21 juin 2025 qui a approuvé les comptes de l'exercice 2024 a validé à cette occasion l'affectation en Report A Nouveau du résultat.

Variation des Fonds Dédiés

Fds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Contributions financières d'autres org.						
France travail (5)	190 000	10 000			180 000	
Ademe (4)	36 876	10 000			26 876	
Ressources liées à la générosité du public						
RANDSTAD - Animation Ateliers (1)	25 000	25 000				
Fondation RATP (2)	30 000				30 000	
Fondation SNC (3)	20 000	5 000			15 000	
TOTAL	25 000	276 876	50 000		251 876	



Annexe de la variation des Fonds Dédiés

- (1) RANDSTAD
- (2) FONDATION RATP
- (3) FONDATION SNC
- (4) ADEME
- (5) FRANCE TRAVAIL

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			98 644
CFDT		3 000	
FONDATION DE FRANCE SIEGE BRUNEAU		20 000	
COVEA		37 644	
SCBCM		38 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			98 644

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			19 166
EUDONET - Maintenance logiciel		6 452	
PLAYPLAY - Abonnement		1 144	
JALIOS - Maintenance informatique		6 557	
CEGEAS - Assurance		2 623	
RESONANCE - Evènements digitaux		408	
EVAL AND GO SOFTWARE - Abonnement		537	
MICRONOV - Telephonie		270	
ADOBE - Abonnement Saas		98	
GENIALLY - Abonnement Saas		78	
PREZI - Abonnement		70	
CONCORDIA - Prestation de service		929	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			19 166

Notes sur le compte de résultat

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	67 639	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits	67 639	
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE	67 639	

(1) Legs assurance-vie Mr Fabien BLANQUART

Autres informations

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mécénat de compétences		145 800
Mise à disposition de locaux	25 016	14 932
Médias	45 000	
Prestations en nature		
	70 016	160 732
Bénévolat		
Bénévolat	8 497 943	10 263 139
	8 497 943	10 263 139
Total	8 567 959	10 423 871
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Médias	45 000	
mise à disposition de salle	25 016	14 932
mécénat de compétence		145 800
Préstation en nature		
	70 016	160 732
Personnel bénévole		
bénévolat	8 497 943	10 263 139
	8 497 943	10 263 139
Total	8 567 959	10 423 871

Autres informations

Subventions obtenues

Les subventions obtenues en 2025 se distinguent comme suit :

	Montant
Subvention d'exploitation	391 576,00
Aides - ASP Subvention alternance	7 500,00
Autres - France Travail	265 000,00
Collectivités - SGC Versailles	400,00
Autres - SGC VPRIF Ville	2 000,00
Autres - SCBCM	38 000,00
Collectivités - SGC Monistrol sur Loire	300,00
Autres - Ademe 2025-2026	36 876,00
Autres - DGEFP 2025	25 000,00
Collectivités - SGC Saint-Etienne	1 500,00
Collectivités - CR IDF 2025	15 000,00
Subvention d'investissement	0,00

Evaluation des contributions volontaire en nature

Les contributions volontaires en natures sont réparties entre :

- Le bénévolat
- Le mécénat de compétence
- La mise à disposition de locaux

Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon les règles établies par le Conseil d'Administration de l'association :

- Le bénévolat : valorisé à 31€ de l'heure correspondant à la moyenne chargée de la masse salariale de l'association
- Autres contributions volontaires : la valorisation est communiquée par les prestataires

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Honoraires des commissaires aux comptes

Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes annuels s'élèvent pour l'exercice écoulé à : 4 800 € TTC

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Mozaiques		10 100	
Bazar		2 080	
Travail Entraide		3 050	
		15 230	
Total des engagements financiers (1)		15 230	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

	A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31.12.2025		31.12.2024		31.12.2023	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
1	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	885 416	885 416	992 957	992 957	1 075 658	1 075 658
1.1	Cotisations sans contrepartie	38 235	38 235	39 530	39 530	42 600	42 600
1.2	Dons, legs et mécénat	847 181	847 181	953 427	953 427	1 033 058	1 033 058
	Dons manuels	397 470	397 470	565 216	565 216	588 524	588 524
	Mécénats	313 837	313 837	285 125	285 125	341 000	341 000
	Produits de l'Epargne Solidaire	68 235	68 235	103 086	103 086	103 534	103 534
	Legs, donations et assurances-vie	67 639	67 639				
1.3	Autres produits liés à la générosité du public						
2	PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	138 407		38 700		72 548	
2.1	Cotisation avec contrepartie						
2.2	Parrainage des entreprises						
2.3	Contributions financières sans contrepartie						
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	138 407		38 700		72 548	
	Autre produits (dont subv alternance)	137 470		38 277		55 784	
	Produits financiers	937		423		1 122	
	Produits exceptionnels					15 642	
3	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	391 576		151 320		9 391	
4	REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES	0		6 250		3 835	
5	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	25 000	25 000	2 273	2 273	22 701	22 701
	TOTAL DES PRODUITS PAR ORIGINE	1 440 399	910 416	1 191 500	995 230	1 184 133	1 098 359
1	MISSIONS SOCIALES	718 203	358 979	642 505	391 159	900 761	891 370
1.1	Réalisées en France						
	Accompagnement	409 085	99 019	322 935	239 601	418 090	417 166
	Parcours vers l'emploi	48 260	48 260	84 249	84 249	224 758	216 291
	Communication & Plaidoyer	190 886	165 647	103 440	4 786	24 355	24 355
	Innovation et le développement	69 972	46 053	131 882	62 524	233 558	233 558
2	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	106 683	106 683	104 428	104 428	76 935	76 935
	Frais d'appel à la générosité du public	106 683	106 683	104 428	104 428	76 935	76 935
	Frais de recherche des autres fonds privés						
	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics						
3	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	269 040	179 126	310 649	304 957	483 058	425 269
	Frais de fonctionnement de l'exercice	269 040	179 126	310 649	304 957	483 058	425 269
	Frais de fonctionnement exceptionnel						
4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	27 213	27 213	41 426	41 426	68 659	68 659
5	IMPOTS SUR LES SOCIETES	48		280		1 408	
6	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	251 900	45 000	25 000	25 000	-	-
	TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	1 373 088	717 001	1 124 288	866 970	1 530 821	1 462 233
	RESULTAT DE L'EXERCICE	67 311	193 415	67 212	128 260	- 346 688	- 363 874

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31.12.2025		31.12.2024		31.12.2023	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 567 959	8 567 959	10 423 871	10 423 871	10 667 521	10 667 521
	Bénévolat	8 497 943	8 497 943	10 263 139	10 263 139	10 368 294	10 368 294
	Prestations en nature	70 016	70 016	160 732	160 732	299 227	299 227
	Dons en nature						
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3	CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-	-	-
	Prestations en nature						
	Dons en nature						
	TOTAL DES PRODUITS PAR ORIGINE	8 567 959	8 567 959	10 423 871	10 423 871	10 667 521	10 667 521
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 462 678	8 462 678	10 204 603	10 204 603	10 343 392	10 343 392
	Accompagnement	8 213 562	8 213 562	10 108 146	10 108 146	10 145 640	10 145 640
	Parcours vers l'emploi	16 752	16 752	3 658	3 658	33 933	33 933
	Plaidoyer SNC	158 274	158 274	53 770	53 770	98 100	98 100
	Innovation et le développement	74 090	74 090	39 029	39 029	65 720	65 720
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 550	1 550	146 650	146 650	215 297	215 297
3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	103 731	103 731	72 618	72 618	108 832	108 832
	TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	8 567 959	8 567 959	10 423 871	10 423 871	10 667 521	10 667 521

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

[loi n° 91-772 du 7 août 1991]

1/2

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024	2 023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES				1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France	358 979	391 159	891 369	Cotisations sans contrepartie	38 235	39 530	42 600
Accompagnement	99 019	239 601	417 165	Dons, legs et mécénat	847 181	953 427	1 033 058
Parcours vers l'emploi	48 260	84 249	216 291	Dons manuels	397 470	565 216	588 524
Plaidoyer SNC	165 647	4 785	24 355	Mécénats	313 837	285 125	341 000
Innovation et le développement	46 053	62 524	233 558	Produits de l'Epargne Solidaire	68 235	103 086	103 534
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	106 683	104 428	76 935	Legs, donations et assurances-vie	67 639		
Frais d'appel à la générosité du public	106 683	104 428	76 935	Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-
Frais de recherche des autres fonds privés							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	179 126	304 957	425 270				
TOTAL DES EMPLOIS	644 788	800 544	1 393 574	TOTAL DES RESSOURCES	885 416	992 957	1 075 658
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	27 213	41 426	68 659	4 - REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES, autres pds			-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	45 000	25 000		5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	25 000	2 273	22 701
				6- subvention contrat alternance			363 874
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	193 415	128 260		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL	910 416	995 230	1 462 233	TOTAL	910 416	995 230	1 462 233
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	- 218 146	- 346 406	17 468
				(+)Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	193 415	128 260	- 363 874
				(-)Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	- 24 731	- 218 146	- 346 406



Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024	2 023	RESSOURCES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024	2 023
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Accompagnement	8 213 562	10 108 146	10 145 640	Bénévolat	8 497 943	10 263 139	10 368 294
Parcours vers l'emploi	16 752	3 658	33 933	Prestations en nature	70 016	14 932	72 542
Plaidoyer SNC	158 274	53 770	98 100	Mécénat de compétences	-	145 800	226 685
Innovation et le développement	74 090	39 029	65 720				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 550	146 650	215 297				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	103 731	72 618	108 832				
TOTAL	8 567 959	10 423 871	10 667 521	TOTAL	8 567 959	10 423 871	10 667 521

Pour mémoire, rapport du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024	2 023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	25 000	2 273	24 974
(-) Utilisation	25 000	2 273	22 701
(+) Report	45 000	25 000	-
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	45 000	25 000	2 273

Annexe au CROD et CER

1. Missions sociales financées par les ressources collectées auprès du public :

Créée en 1985 Solidarités Nouvelles face au Chômage - SNC est une association loi 1901 elle a été fondée notamment par Jean Baptiste de Foucauld et quelques amis. Elle célébrera en 2025 ses 40 ans.

Elle est structurée en un réseau de groupes de solidarité (160 groupes actifs en 2024), souple et agile, maillant l'ensemble du territoire et présent dans toutes les régions de la métropole. Ce réseau bénéficie d'une importante dynamique d'animation territoriale qui se coordonne et s'articule avec de nombreuses autres parties prenantes sociales, économiques, administratives, dont les services de l'emploi, aux actions complémentaires de SNC. Il représente 1900 bénévoles formés, agissant directement auprès de chercheurs d'emplois (4000 personnes soutenues) .

Elle est également structurée d'un Secrétariat National composé d'une dizaine de salariés qui coordonne, forme et anime le réseau bénévole. Le Secrétariat National assure des actions de communication et fournit également au réseau des moyens financiers.

L'action sociale de SNC s'organise autour de 4 missions définies et validée par le Conseil d'Administration de l'association le 2 avril 2022 :

- **L'accompagnement** L'accompagnement individualisé, gratuit, sans limite de temps ni rythme prédéfini basé sur une méthode robuste. Celui-ci peut être complété par un accompagnement d'ordre psychologique prodigué par des bénévoles de l'association, professionnels qualifiés. De plus les personnes en recherche d'emploi accompagnées par SNC peuvent bénéficier d'un accompagnement complémentaire dans le cadre d'activités collectives organisées sous forme d'ateliers, formations techniques ou comportementales. L'ensemble de ces dynamiques d'accompagnement peuvent être réalisées en présentiel, distanciel ou en mode hybride. La présence de chargés d'animation au sein de l'équipe salariée garantit un niveau de qualité de la prestation dispensée par les bénévoles.
- **Parcours vers l'emploi** : Ce soutien vise à lever les freins de l'accès à l'emploi en deux approches :
 - Le programme historique « emplois-solidaires » qui permet à des chercheurs d'emploi de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée dans des structures de l'ESS.
 - Les aides à la personne pour lui permettre soit de prendre un emploi (transport, matériel, ...), soit d'accéder à des emplois (formation ...).
 Les personnes bénéficiant de ce dispositif peuvent continuer leur accompagnement afin que le retour à l'emploi se passe dans des conditions optimums. Ces parcours à l'emploi sont mobilisables par les bénévoles des groupes de solidarité dans le cadre d'un Fonds solidaire pour l'emploi, piloté par un comité.
- **La communication et le plaidoyer SNC** :
 - La communication institutionnelle occupe une place importante dans l'activité de l'équipe salariée de SNC. Elle permet de faire connaître l'association afin d'attirer (i) des personnes en recherche d'un accompagnement, (ii) des personnes en recherche d'activité de bénévolat. Les actions de communication de l'association sont également fortement importantes pour soutenir la recherche de fonds aussi bien en direction des personnes physiques que des personnes morales.
 - Le plaidoyer consiste en la publication chaque année d'un rapport sur une problématique actuelle de l'emploi et du travail. Ce rapport fait l'objet d'une présentation à la presse afin d'en assurer une diffusion le plus large possible. Il est mis en discussion lors d'un colloque. S'ajoutent à ce rapport des études, baromètre ... et une plateforme Expressions qui vise à contribuer au changement de regard porté sur les chercheurs d'emploi.

Annexe au CROD et CER

- Cet ensemble alimente celles et ceux qui portent la voix des chômeurs auprès des décideurs nationaux, territoriaux et locaux, des services du travail et de l'emploi ainsi que des réseaux des acteurs de ces questions, comme, du grand public.

L'innovation, la recherche et le développement : au travers d'actions spécifiques, de méthodes et d'outils collaboratifs et d'intelligence collective, SNC vise à repérer, concevoir, expérimenter de nouveaux modes d'action tels que podcast, vidéos, réseaux sociaux.

C'est aussi une activité qui pourrait capitaliser les savoir-faire de l'association dans une vocation de recherche (archives, pratiques de terrain et transversales ...).

Depuis 2022, SNC a développé un concept de « fresque de l'emploi durable » consistant en un jeu de rôle visant à sensibiliser à l'impact du changement climatique sur les emplois de demain et sur l'importance d'accompagner ces mutations.

De 2021 à 2023, SNC avait expérimenté la présence de salariés en région. Faute de moyens financiers suffisants, l'expérimentation s'est arrêtée.

L'ensemble de ces actions est financé par la générosité des membres de l'association, de personnes physiques, ainsi que par des subventions de personnes morales (privées et publiques comme France Travail, le Conseil régional IdF, quelques Communes d'accueil de groupes de solidarité).

2. Règles d'affectation ou de répartition des coûts aux différentes rubriques d'emplois :

a. Modalités de répartition des charges

La structure du CROD est établie à partir de la balance générale. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales
- Frais de recherches de fonds
- Frais de fonctionnement

Les frais de personnels sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail affecté à chaque catégorie. Les différents pourcentages sont déterminés en fonction des temps affectés aux missions remplis par les salariés de SNC.

Les charges indirectes de loyers, charges locatives, assurance et EDF/GDF sont imputées selon une clé de répartition définie par la direction de l'association.

b. Missions sociales

La rubrique « Missions sociales » comprend les charges directement engagées par l'association et la masse salariale utilisée pour mener à bien les missions sociales suivantes :

- Accompagnement
- Parcours vers l'emploi

Annexe au CROD et CER

- Communication et Plaidoyer SNC
- Innovation et développement
- Sa quote-part de frais indirects

c. Frais de recherches de fonds

La rubrique « Frais de recherches de fonds » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens de financer son action sociale.

Ils comprennent notamment :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons auprès des entreprises et particuliers
- Les frais de traitement des dons, legs, donation ou mécénat
- La masse salariale directement rattachée à cette mission
- Sa quote-part de frais indirects

d. Frais de fonctionnement

La rubrique « frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'association dont notamment :

- La masse salariale rattachée à la direction de l'association et son support administratif
- Location et maintenance de matériel
- Frais financiers
- Impôts sur les revenus financiers
- Sa quote-part de frais indirects

3. Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits :

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public répartis selon la comptabilité générale et les fichiers de suivis des projets en cours. Il s'agit des rubriques du CROD :

- Subventions
- Autres produits

Par déduction, les ressources collectées auprès du public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

Annexe au CROD et CER

4. Nature et valorisation des contributions volontaires en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens ou des services à titre gratuit.

Au sein de l'association SNC, les contributions volontaires en nature sont réparties entre :

- Le bénévolat
- Médias
- La mise à disposition de locaux

Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon les règles établies par le Conseil d'Administration de l'association le 2 avril 2022 :

- Le bénévolat : valorisés à 31 € de l'heure correspondant à la moyenne chargée de la masse salariale de l'association
- Autres contributions volontaires : la valorisation est communiquée par les prestataires